

LES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Lycée agricole de Quimper Bréoulou au Fouesnant

Hangar pour ranger le matériel agricole et stocker le fourrage. La charpente en acier galvanisé, le bardage de clins de sapins qui peut être à claire-voie et une simple couverture de bac acier laqué une face composent un bâtiment d'une grande sobriété. Cette réalisation modeste mais juste a reçu le Prix Architecture Bretagne 2000.

Maitre d'ouvrage :

Conseil régional de Bretagne,

maître d'œuvre :

Armand Le Garrec
et Hubert Le Quéau.

Contact :

Maurice Leluyer, proviseur du lycée
Tél. 02 98 56 00 04



"Le monde rural est moderne. Notre société doit être capable de créer un paysage qui soit le reflet de cette inscription dans la modernité. Il ne s'agit pas de nier la valeur patrimoniale des territoires, il s'agit de s'inscrire dans le sens de l'histoire et d'affirmer notre siècle, avec une population à la culture plus urbaine, avec sa nouvelle économie agricole...et avec ses bâtiments qui soient signifiants de cette nouvelle économie".

Marc Verdier, architecte DPLG in "Bâtiments agricoles : le besoin d'architecture"
Aménagement et Nature n°141 juin 2001.

Les bâtiments agricoles, résultats d'usages, de styles, de cultures, de matériaux particuliers, ont longtemps contribué à la constitution des identités locales. Les plus beaux, les mieux conservés sont d'ailleurs largement utilisés dans tous les documents de promotion. Aujourd'hui, plus de 10 millions de m² de bâtiments agricoles se construisent chaque année ce qui représente plus de 35 % des surfaces des constructions non résidentielles. La surface moyenne actuelle d'un bâtiment est de 470 m². Ces constructions, très souvent situées au milieu d'un territoire agricole ouvert, ont un impact paysager particulièrement important qui nécessite d'engager une véritable réflexion sur leur implantation et sur leur qualité architecturale et paysagère.

Les problématiques sont différentes selon le type de bâtiment.

Les bâtiments traditionnels

La période récente a été marquée par de nombreux regroupements d'exploitations conduisant à l'abandon de l'utilisation et de l'entretien d'un certain nombre de bâtiments traditionnels, mal adaptés aux techniques modernes.

Dans certains cas, leur réutilisation à des usages d'exploitation ou d'habitation par les agriculteurs eux-mêmes est envisageable sous réserve de travaux de modernisation. Des architectes conseils, des spécialistes des fer-

mes et bâtiments anciens peuvent aider à réfléchir aux meilleures solutions pour moderniser, conforter, valoriser ce capital architectural, sans détruire ses éléments les plus identitaires.

Réhabiliter



Var

Une maison de pierre et deux fois deux platanes, voilà les ingrédients qu'un paysan éclairé du XVIII^e ou du XIX^e siècle a su combiner de façon particulièrement harmonieuse pour témoigner, comme tant d'autres à son époque, de cette culture paysagère provençale, chantée par les poètes, admirée par les plus grands peintres, décrite par les premiers grands voyageurs, fondatrice du succès touristique de cette région.

Changement d'affectation

Parfois, les bâtiments n'ont plus d'intérêt direct pour les agriculteurs, ni du point de vue de l'habitat ni de l'exploitation agricole. Avant de les supprimer ou de les laisser tomber en ruine, il faut envisager toutes les solutions permettant de les réutiliser à d'autres fins (habitation, accueil touristique,

entrepôts industriels...), notamment quand ils présentent une valeur patrimoniale particulière ou lorsqu'ils constituent un élément essentiel de la composition globale des bâtiments encore en service (un côté d'un bâtiment en U par exemple).

Les lieux d'accueil pour le tourisme, gîtes, fermes pédagogiques, fermes auberges... ainsi que les exploitations faisant de la vente directe sont des endroits de dialogue entre l'agriculture et le reste de la société. Ce sont des espaces privilégiés pour faire reconnaître le rôle que jouent les agriculteurs dans la création et la gestion des paysages. Ce sont également des endroits où les efforts particuliers réalisés en ce domaine (chemins, visites, embellissements) trouvent une valorisation directe.



Gîte rural dans la Haute-Vienne



Gîte rural dans la Drôme

Protéger le petit patrimoine vernaculaire

Les petits bâtiments tels que pigeonnier, cabane de vigne, borie, grenier-fort..., méritent souvent d'être conservés, simplement comme éléments de la mémoire familiale, rap-

pels des projets, du travail, du mode de vie des anciens, objets d'inspiration pour imaginer le futur. Les CTE constituent un outil bien adapté à cette problématique.

Destruction

Enfin, quand aucune utilisation n'est possible, il vaut mieux, sauf cas exceptionnel, détruire les bâtiments plutôt que les laisser tomber en ruine. Une

ruine donne un sentiment d'échec et pose, en outre, des problèmes de sécurité et de responsabilité.

La réhabilitation des bâtiments contemporains

Si certaines constructions récentes sont réussies, la plupart n'ont pas bénéficié, malgré les obligations réglementaires découlant de la loi sur l'architecture de 1977 et du décret de 1994 sur le volet paysager, d'une réflexion architecturale ou d'inscription dans le site à l'échelle de l'impact visuel qu'elles engendraient. De ce point de vue et de façon schématique, on peut dire qu'à la différence des périodes plus anciennes, les bâtiments agricoles n'ont pas contribué à donner une bonne image de l'agriculture contemporaine au reste de la société. Néanmoins ces constructions existent,

et il convient de les améliorer notamment quand l'exploitation est en contact direct avec le public : accueil, vente directe, proximité urbaine...

Le travail réalisé dans de nombreux départements montre qu'il est possible d'engager des actions de réhabilitation ou d'embellissement grâce à des aménagements paysagers, parfois simples (plantations d'arbres ou de plantes grimpantes, nettoyage et rangement des abords de ferme), parfois beaucoup plus importants (enduis, bardages, réfection ou coloration de toiture, voire destruction).

textes juridiques

- ◆ Loi n° 77-2 du 03/01/1977 sur l'architecture
- ◆ Loi n° 94-112 du 09/02/1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction
- ◆ Décret n° 94-408 du 18/05/1994 relatif au volet paysager du permis de construire



Plateau de Sault (Aude)

Travaux réalisés dans le cadre de la charte "paysage de qualité, territoire de caractère", en Pyrénées Audoises. Contact : adacpa@cb-house.fr ou antenne.quillan@aude.chambagri.fr

Les projets de constructions

Les nouveaux projets ont souvent des tailles importantes. Ils vont marquer fortement et durablement le paysage.

● L'exigence de qualité

Le monde agricole ne peut rester en marge des efforts engagés par d'autres corporations pour améliorer la qualité architecturale de leurs bâtiments et leur bonne insertion dans le paysage. L'exigence de qualité est une exigence économique, culturelle et sociale.

● L'intervention d'un architecte et d'un paysagiste

Elle permet d'enrichir la simple réponse à un programme technique d'une réflexion sur le site d'implantation, sur la qualité architecturale et sur l'aménagement des abords. Le recours à l'architecte est d'ailleurs aujourd'hui obligatoire pour tous les bâtiments dont la surface de toiture est supérieure au seuil de 800m² et tout les permis de construire doivent comporter un volet paysager.

● L'analyse

Faut-il mettre en valeur un bâtiment grâce à un jeu de mise en scène ? Faut-il, au contraire, limiter son impact visuel en essayant de l'intégrer discrètement dans l'environnement voire parfois de le

masquer ? Faut-il oser des formes et des matériaux nouveaux ? Quel traitement particulier adopter dans des sites protégés ? Avant de prendre tel ou tel parti, chaque projet demande une analyse particulière.

Le site d'implantation

Il doit être choisi en prenant en compte plusieurs critères :

- Les données naturelles : pente, exposition, vents en rapport avec les terrassements et les économies d'énergie
- La fonctionnalité des circulations dans et autour des bâtiments ; évacuations des jus de lisiers, fumiers, ...
- Le paysage : comment va-t-on se situer dans le paysage (visible de loin, sur une hauteur) ? par rapport au village et au reste de la ferme ? par rapport aux accès (routes, chemins) ?

Dunières (Haute-Loire)

Intégration paysagère du bâtiment, grâce à une bonne utilisation du relief et des matériaux de construction.

Constructeur : Durieux

Contacts :

- Marie-Thérèse
Chaumat, Les Ballayes
- Promobois
Tél. 04 73 98 71 10



L'architecture et la composition des bâtiments

Le nouveau bâtiment doit être conçu en rapport avec la localisation et l'architecture des bâtiments existants: respect du plan initial en "U", en "L", création d'une nouvelle cour, d'une autre entrée...

Le parti architectural doit prendre en compte l'ordonnancement des bâti-

ments, les hiérarchies, les rythmes, les volumes, les éléments donnant une unité à l'ensemble : alignement, symétrie, matériaux, couleurs, clôture, végétation, qualité des finitions, tout en améliorant la fonctionnalité quotidienne pour l'agriculteur et sa famille.

L'aménagement des abords : un complément indispensable

S'intégrer, c'est se fondre dans le paysage ou au contraire recomposer le paysage autour du nouvel élément

que l'on a rajouté. Des plantations de haies ou un alignement d'arbres peuvent mettre en valeur une entrée de ferme. Un verger peut entourer les bâtiments ou constituer un écran visuel. Des arbres peuvent également servir à marquer des repères, des lieux-clefs de l'exploitation (deux arbres entourant l'entrée de la ferme ou d'un champ). L'emplacement des aires de stockage ou des ensilages doit être réfléchi pour ne pas constituer un premier plan de bâche plastique et de pneus en guise d'accueil.



Drôme

Entrée d'une exploitation agricole.

Les partenaires de la construction agricole

Dans certains départements, des groupes de réflexion se sont constitués pour analyser l'ensemble des points de blocage, définir une politique locale adaptée aux enjeux de chaque territoire, éviter une trop grande disparité dans les réponses architecturales, trouver des partenaires techniques et financiers, se former.

Les participants peuvent être nombreux car l'architecture des bâtiments agricoles concerne :

- les agriculteurs et leurs représentants.
- les architectes des SICA d'habitat rural,
- les architectes et paysagistes conseils des CAUE, des parcs naturels, des DDE ou DDAF quand ils existent,
- les services de la DDAF,
- les conseillers bâtiments des chambres d'agriculture ou d'autres organisations professionnelles agricoles,
- les services du patrimoine, éventuellement l'architecte des bâtiments de France,
- l'association Maisons Paysannes de France,
- les opérateurs et organismes qualifiés pour traiter les problèmes techniques et financiers de réhabilitation en milieu rural notamment dans le cadre d'opération

programmées d'amélioration de l'habitat (office d'HLM, PACT-ARIM, ANAH),

- les banques,
- les architectes concepteurs privés,
- les constructeurs,
- les services chargés de donner un avis sur le permis de construire,
- les lycées agricoles.

Impulser la création de tels groupes de travail constitue une bonne manière d'encourager à l'amélioration architecturale et paysagère des constructions agricoles.

Nous avons hérité d'un patrimoine bâti souvent sobre et de qualité, qui fait l'intérêt des paysages ruraux actuels. Des constructions agricoles fonctionnelles et économes doivent trouver leur place dans les paysages ruraux de demain et exprimer, par leur aspect, la qualité du projet d'agriculture durable.

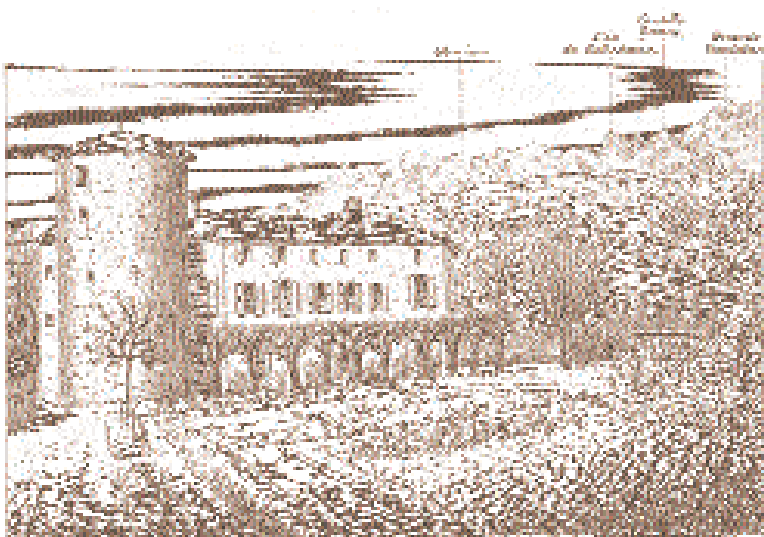
Documents de référence

♦ "Guide d'observation du patrimoine rural", 2000 et "Guide de valorisation du patrimoine rural", 2001, ministère de l'agriculture et de la pêche. Tél. 01 49 55 59 35

♦ "La ferme réinventée constructions agricoles du XIXe siècle", Editions du Conseil général de Loire-Atlantique, 2001

♦ "Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme", M.N. Buchou, M.H. Loze, A. Velche, supplément au n° 80 de Chambres d'Agriculture, novembre 1997

♦ "Bâtiments agricoles architecture et devenir du paysage", Association Française de Génie Rural, 1998. Tél. 01 49 55 59 89



Dessin extrait de "La terre récompensée, primes d'honneur, 1857-1895" CD-Rom Educagri Editions 2002

Ferme-école de la Bâtie (Isère)

Les fermes écoles hier, les lycées agricoles aujourd'hui, tout comme les exploitations expérimentales des instituts techniques ou de recherche, servent de référence pour les futurs agriculteurs et pour les visiteurs. Leur aspect véhicule les valeurs que défend l'agriculture à une époque donnée. L'orientation vers une agriculture durable est au cœur des nouveaux programmes d'étude et de recherche, elle s'exprime également dans l'espace à travers les choix concernant les systèmes de production et l'architecture des bâtiments d'exploitation et d'accueil. Les expériences menées dans le cadre du programme "action-démonstration" sont de bons exemples de ces évolutions.

Contact :
DGER FOPDAC - Tél. 01 49 55 52 49

La Ferme du Champ à Saint-Régis-du-Coin, 1100 m d'altitude



Plutôt que de chercher à investir dans le foncier et le matériel de traction, le choix retenu a été de valoriser au mieux la production de lait de brebis grâce à la transformation en fromage et à la vente directe. Le bâtiment devenait alors l'élément central du projet agricole. Conçu par les deux exploitants, il comprend une chèvrerie de 120 places, une grange, une fromagerie-

rie et un système de traitement des effluents. Comme l'ancienne ferme, le nouveau bâtiment est construit sur deux niveaux : chèvrerie et grange ; la façade est orientée vers le Sud, avec la masse de la grange comme barrière au vent du Nord. La salle de vente prolonge la fromagerie et délimite la cour d'accueil du public.



Le "bois cordé" pour la salle de vente, la salle de traite, la chèvrerie.

La structure du bâtiment est une ossature bois portant une charpente bois traditionnelle en sapin de pays, couverte de fibro-ciment de couleur rouge. Par contre les murs sont réalisés selon deux techniques nouvelles compatibles avec l'autoconstruction.



Les "bottes de paille crépies" pour les murs de l'élevage des jeunes et de la grange. (photo prise avant de crépir).



Espace d'accueil du public : parking, entrée fromagerie et salle de traite. Le bois cordé se marie aux dalles de granit.



Le bois cordé s'harmonise avec les murs de pierre voisins. La forme de la voûte de la porte de grange traditionnelle est reprise dans le bardage bois de la façade sud de la chèvrerie.

Le système d'épuration des effluents de fromagerie, également autoconçu et autoréalisé, comporte une fosse "toutes eaux" de 4 m³ se déversant sur 4 tranchées à pouzzolane réparties en 2 niveaux successifs permettant d'utiliser successivement une fermentation

anaérobie puis une fermentation aérobie. En utilisant la pente naturelle du terrain le dispositif fonctionne sans dépense d'énergie. Cette réalisation a été désignée lauréate du Trophée Eco-Pilat 1997.

Contact : Philippe Heitz et Cécile Bolin, La Ferme du Champ
42 660 Saint Régis du Coin - Tél : 04 77 51 87 32

Autres exemples d'architecture agricole contemporaine



Les Terres Blanches, Le Monestier sur Gazeilles (Haute-Loire).
Bâtiment pour vaches laitières, constructeur Chanal Delabre.

Contacts :

- Pierrette Nicolas - Tél. 04 71 03 84 60
- Promobois - Tél. 04 73 98 71 10



Le Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire).

Manège construction bois, constructeur Bâtimob.

- Contacts :** - M. Castagnier - Tél. 04 71 65 75 90
- Promobois - Tél. 04 73 98 71 10



Détail d'un poulailler dans le Loiret.



Pomy (Aude) cf page 80. Le choix du plein-air intégral pour les brebis induit la construction d'un simple abri discret pour les agnelages. L'ancienne bergerie est transformée en gîte rural.

Contact : J. et M. Baudeuf - Tél. 04 68 69 50 78



Marché aux bestiaux à Laneuveville-devant-Bayon (Meurthe-et-Moselle).
La construction d'une halle en bois témoigne de la modernité des nouveaux équipements d'élevage.

Architectes : A-M. Dumont-Hennequin, J.Haenel



Coopérative fruitière des Hauts-Fleury à Mieussy (Haute-Savoie).

Fabrication, affinage, expédition, commercialisation,
accueil touristique avec le "Musée Paysan".

Contact : Christian Jaillet et J.M. Perroulaz architectes
Tél. 04 50 36 81 47